

20120326_DL_02

OBJET :

Développement de
l'administration
électronique pour le
SMIRTOM Picardie Ouest
et le SIVOM de
GAMACHES

Date de convocation :
20 mars 2012

Date de séance :
26 mars 2012

Date d'affichage :
19 avril 2012

Membres en exercice : 9

Membres présents : 6

Membres votants : 6

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille douze, le vingt-six mars à 17h00 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR

Étaient présents : Jean-François VASSEUR, Stéphane BRUNEL, Daniel CARPENTIER, Patrice LETALLE, Jean-Claude RENAUX et Jean-Pierre TETU.

Secrétaire de séance : Jean-Claude RENAUX

LE BUREAU

- Vu la délibération du Comité syndical du 6 juin 2011 portant sur les délégations du Bureau,
- Considérant la demande du SMIRTOM Picardie Ouest et du SIVOM de GAMACHES pour bénéficier des moyens mutualisés mis en place par Somme numérique pour le développement de l'administration électronique,
- Vu le projet de convention déterminant les conditions d'accès à ces services,

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le projet de convention ayant pour objet de fixer les conditions d'accès du SMIRTOM Picardie Ouest et du SIVOM de GAMACHES aux moyens mutualisés mis en place par Somme Numérique pour le développement de l'administration électronique est approuvé.

ARTICLE 2 – Le Président est autorisé à signer ces conventions et toutes les pièces s'y rapportant.

ARTICLE 3 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

